

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/07/2020**

**MEMBRES PRESENTS :**

Valérie AMBROIS, Emeric BARBIER, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Carol MONCHICOURT, Dominique PALIARD, Coraline RIVAT, Maria ROGRIGUES

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juin 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

**3. Finances**

➤ **Restaurant scolaire municipal et garderie périscolaire : Règlement intérieur et fixation des tarifs - Année scolaire 2020/2021**

Monsieur le maire donne lecture du règlement intérieur des services Restauration scolaire municipal et garderie périscolaire et rappelle les tarifs fixés pour l'année scolaire 2019/2020 et approuvés par délibération n° 2019-04-03 du 25 juin 2019, à savoir :

**Restaurant municipal**

Cotisation annuelle unique aux 2 services : 18 € pour 1 enfant, 30 € pour 2 enfants et plus.

Le tarif pour la cantine est fixé à 4 € 70 le repas. Facture envoyée chaque mois.

Pour les enfants ayant des problèmes d'allergie, un repas peut être fourni par la famille.

Dans ce cas, un tarif de garde équivalent au coût d'un repas sera facturé.

**Garderie périscolaire**

Le tarif de la garderie est fixé à 2 € 50 l'heure. Toute heure entamée est due.

La garderie ferme à 18 h 30 : tout dépassement de cet horaire engage l'application d'un « tarif dépassement » égal à 10 € l'heure entamée

Monsieur le maire demande à l'assemblée leurs reconductions ou leurs modifications pour l'année scolaire 2020/2021.

**Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré approuve le règlement intérieur et reconduit les tarifs énoncés ci-dessus pour l'année 2020/2021.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

Le conseil municipal souligne le point suivant :

- Etude des dossiers sensibles des familles pouvant avoir des difficultés à honorer leurs factures en les transmettant au CCAS pour bénéficier éventuellement d'une aide financière.

➤ **Subvention de fonctionnement Année 2020**

Comme chaque année, la commune de Burcin est sollicitée pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différentes demandes de subvention pour l'année 2020.

**Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivantes :**

- A.D.M.R. des Terres Froides Réalisation Locales Burcin	300 €
- S.I.A.D. des Terres Froides Chabons	175 €
- Secours Catholique Le Grand-Lemps	150 €
- Sou des écoles de Burcin	1 000 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers des Terres Froides Colombe	150 €
- EFMA Bourgoin-Jallieu	50 €
- LocoMotive Grenoble	50 €

**Soit un total de 1 875 €.**

**Cette somme est inscrite au compte 6574 du budget communal 2020.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

➤ **Convention pour le budget de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés)**

Dans une perspective de prévention et d'aide aux élèves de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et élémentaire) présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation à l'école, un Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté existe sur la circonscription de l'Education Nationale Voiron 1 regroupant diverses écoles publiques et notamment celle de la commune de Burcin.

Le RASED n'a pas de budget propre. La commune de Le Grand-Lemps a été sollicitée afin d'étudier l'élaboration d'une convention entre les communes de ce secteur d'intervention. Cette convention permet de globaliser les budgets et apparaît comme l'unique moyen d'acheter du matériel psychologique et pédagogique indispensable pour les missions de psychologie scolaires.

Afin que le RASED dispose d'un budget de fonctionnement correspondant à ses besoins, il est proposé de conserver le mode de calcul existant, c'est-à-dire 50 € par nombre de classes élémentaires.

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération en date du 12 octobre 2016, la commune de Burcin avait déjà adhéré à une convention avec la commune de Le Grand-Lemps, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il y a donc lieu de renouveler ce partenariat en adhérant à une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **décide d'adhérer** à cette nouvelle convention qui lie la commune de Burcin pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette convention est relative à la refacturation des charges supportées par la Commune de Le Grand-Lemps pour le fonctionnement du RASED

- **précise** que l'école publique de Burcin dispose d'une classe élémentaire.

- **autorise** le maire à signer cette convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

➤ **Participation de la commune au SIVU du FAYARD**

Dans le respect de l'application de ses statuts, il est convenu que chacune des communes de Burcin et d'Oyeu délibère pour permettre le versement de sa participation annuelle au budget du SIVU du FAYARD.

La contribution totale des communes est fixée chaque année suivant les dépenses de fonctionnement nécessaires et est répartie au prorata de la population, soit  
1/3 de la commune de Burcin et 2/3 pour la commune d'Oyeu.

Pour l'année 2020, la somme de 45 000 € est inscrite au BP du SIVU du FAYARD

La participation des communes s'établit donc ainsi :

- Commune de Burcin : 15 000 €
- Commune d'Oyeu : 30 000 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de 15 000 € correspondant à la participation de la commune pour l'année 2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement de la somme de 15 000 € correspondant à la participation de la commune de Burcin au SIVU du FAYARD pour l'année 2020.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

➤ **Demande de subvention au Département pour la programmation des travaux de voirie 2020**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient comme chaque année d'effectuer des travaux sur certaines voiries communales afin d'en améliorer la sécurité. Il présente les estimations reçues et à envisager pour l'année 2020.

Programme de travaux retenus

**Réalisation de travaux routiers d'investissement sur le domaine public**

**Installation de voirie**

- **2<sup>ème</sup> tranche de travaux sur la voie communale n° 3 de Charey à Oyeu reliant le chemin des Combes**
- **Création d'ilot sur le chemin des 4 Routes**

Le montant de ces travaux est estimé à 28 437.00 € HT.

Dans le cadre de la politique en faveur de l'amélioration de la sécurité, le Conseil Départemental de l'Isère soutient les communes dans la réalisation de leurs travaux de voirie. Monsieur le maire sollicite donc l'avis du conseil municipal pour l'obtention d'une subvention pour l'année 2020 dans le cadre de la dotation territoriale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Isère une subvention pour l'année 2020 pour la réalisation des travaux de voiries communales estimés à un montant de 28 437.00 € HT ;
- **autorise** le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

➤ **Demande de subvention au Département pour les travaux de construction d'un préau dans la cour de l'école publique**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une réflexion a été engagée pour aménager un préau dans la cour de l'école publique de Burcin.

L'établissement scolaire ne dispose pas d'un tel équipement.

La création d'une telle surface abritée permettrait de servir les objectifs de toute cour de récréation : de l'accueil des élèves à la mise à disposition d'un espace de détente et de jeux via lequel ils pourront s'épanouir, sortir dehors malgré le mauvais temps.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné par le conseil départemental de l'Isère.

Le devis estimatif s'élève à 6 117.50 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **approuve** la contenance des travaux telle que définie ci-dessus ;
- **sollicite** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère ;
- **autorise** le maire à effectuer la demande de subvention et signer tous les documents afférents à cette demande.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

**4. Présentation du budget communal aux nouveaux élus**

Yves JAYET, 1<sup>er</sup> adjoint et responsable de la commission Finances, présente les notions de base relatives au budget de la commune. Dans un second temps, il aborde l'état des lieux budgétaires et l'analyse des marges de manœuvre dont peuvent disposer les nouveaux élus en matière financière.

**5. Retour des commissions**

**Points évoqués lors de la commission Bâtiments/Travaux du 30 juin 2020**

**Responsable Bernard MARTINEZ**

- Ecole / Construction d'un préau et installation d'un store
- Réfection de la façade de la salle communale et de la devanture de la mairie
- Installation d'une fontaine au cimetière
- Clocher de l'église, suite visite de maintenance travaux de consolidation à prévoir

**Points évoqués lors de la commission Voirie/Réseaux/Sécurité du 7 juillet 2020**

**Responsable Bernard MARTINEZ**

- Installation d'un panneau flash dans le centre du village
- Réflexion sur la réorganisation de l'entretien des chemins communaux
- Programmation travaux voirie 2020 / 2<sup>ème</sup> tranche Voie communale n°3 de Charey à Oyeu reliant le chemin des Combes – Sécurité du chemin des 4 Routes
- Etude sécurité routière vers l'école et la maison Paturle
- Réfection éclairage public

**Points évoqués lors de la commission Communication/Information/Numérique du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Responsable Marie FEUVRIER**

- Diffusion de l'Echo burcinois
- Mise à jour du site internet
- Equipement informatique pour la mairie

## **6. Voirie / Présentation du projet d'aménagement de sécurité du carrefour de Cuétan/RD520**

Suite à la rencontre avec le Département en date du 19 juin dernier, Monsieur le maire présente au conseil municipal l'avant projet de l'aménagement sécuritaire de cet axe routier :

- Maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études BINAUME d'Eyzin-Pinet
- Aperçu des plans – phase AVP
- Estimation des travaux : 252 777.62 € HT (ne comprend pas les travaux d'enfouissement et dévoiement des réseaux).

## **7. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le maire est membre de droit de la CCID. Il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, il appartient au conseil municipal de constituer une liste des personnes proposées, en nombre double, pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse une liste de 24 noms (12 propositions de commissaires titulaires et 12 propositions de noms de commissaires suppléants).

Cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques qui désignera :

- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

**ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.**

## **8. Questions diverses**

### **- Désignation de deux représentants au sein du comité de pilotage du PLUi**

Sont désignés :

Philippe MARGNAT, représentant titulaire

Yves JAYET, représentant suppléant.

Séance levée à 22 H 50.

Philippe MARGNAT  
Maire de BURCIN



A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 10 septembre 2020 à 20 h 30